



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 28 avril 2026

Conseillers présents : Mesdames Joëlle GALIBERT, Fanny FAGES, Véronique DELPOUX, Adeline RODRIGUEZ, Béatrice REY, Sylvie GROS, Dominique JEFFREDO.

Messieurs Guy BEDNARSKI, Jonathan RAYNAUD, René MORENO, Grégory MATHIEU, Mathieu VILLAGRASA, Denis WEISBECK.

Pouvoir : M. GALIBERT Matthieu donne pouvoir à M. RAYNAUD Jonathan

M. SALIEGE Georges donne pouvoir à Mme. JEFFREDO Dominique

Secrétaire de séance : M. RAYNAUD Jonathan.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2026

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 01 Avril 2026

Les élus de l'opposition demandent d'apporter des modifications à ce procès-verbal. L'approbation du procès-verbal est donc reporté au prochain Conseil Municipal.

3. Budget 2026

Au vu des éléments recueillis en début de mandat, le budget équilibré présenté par la majorité municipale se veut prudent dans un contexte économique et mondial difficile.

Le Budget communal pour l'année 2026 s'élève à 2 612 343,61 € réparti comme suit :

- La Section Fonctionnement s'élève à 1 536 041,82 € .
Elle est approuvée à l'unanimité.
- La Section Investissement s'élève à 1 076 301,79 €.

Elle est votée comme suit 12 votes pour 3 votes contre

Mme Jeffredo fait remarquer que si la commune souhaite baisser en Dépenses le montant du RAR du foyer et passer ainsi de 495 182.16€ à 200 000€, il convient en regard d'ajuster le montant du RAR en partie Recettes. En effet le RAR d'un montant de 279 797€ est le total des subventions obtenues pour un montant de travaux de 495 182.16€.

Il convient donc d'ajuster le RAR en partie Recettes au montant du RAR en partie Dépenses et procéder ensuite au rééquilibrage du budget.



À défaut on considère que le budget ainsi présenté n'est pas sincère au sens comptable du terme.

Autre remarque concernant l'église : la subvention de la DRAC portée en recettes est de 50 000€ soit 25% du montant budgété en dépenses. On considère que le montant de subvention doit être de 100 000€ soit 50% de la dépense, soit porté entièrement par l'État soit par l'État et la Région.

Le Budget pour l'année 2026 est voté dans l'état par le Conseil Municipal.

4. Renouvellement de la commission communale

Le Conseil municipal a procédé à l'établissement et à la validation de la liste des personnes désignées pour siéger à la Commission communale des Impôts Directs de la Commune.

La liste présentée par Mme la Maire est approuvée à l'unanimité.

5. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Madame la Maire demande au conseil municipal de lui accorder 28 délégations de pouvoirs pour la durée de son mandat afin de faciliter la gestion courante de la commune.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Ouverture de deux emplois pour avancement de grade

Madame le Maire demande l'ouverture de 2 postes sur la commune pour avancement de grade.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Point travaux

Tempête Nils et Cimetière : Le cimetière a été rouvert mais il reste encore beaucoup de travail afin d'effacer les stigmates de la tempête Nils. Les travaux de réfection vont se poursuivre tout l'été pour un retour à la normale prévu à la rentrée prochaine.

Nous recherchons les propriétaires des sépultures ayant subis des dégâts afin de pouvoir les aider dans les démarches de réparation.

Les travaux de réfection pour réparer les dégâts se poursuivent au sein du village comme le toit de la mairie, de l'école primaire et de la gare.

Église : Nous poursuivons les travaux d'urgence afin de maintenir l'église et accessible aux fidèles en étroite collaboration avec la DRAC Occitanie.

Local Médecin : Le chantier est à l'arrêt depuis plus d'un mois. Nous avons constaté que, malgré les travaux déjà engagés, le local ne répond pas aux exigences attendues pour un espace de santé et ne sera pas donc exploitable en l'état à l'issue des travaux.



Nous étudions actuellement différentes alternatives afin de proposer un local adapté aux besoins des professionnels que nous avons rencontrés.

Promenade : La première partie de la promenade a été livrée ; la municipalité est en train d'en finaliser l'aménagement. La deuxième partie est en cours d'achèvement. Sa finalisation est soumise aux négociations concernant le nouvel emplacement de l'arrêt de bus.

Monument aux Morts : Le monument aux morts présente des défauts de stabilisation, nous sommes en négociation avec un organisme d'état afin que les travaux de restauration du monument soit couvert intégralement. La demande de subvention est en cours.

Travaux de Voirie : Les travaux de voirie sont prévus, dans la continuité de la municipalité précédente, à savoir la rue de Grippis et la rue Tallavigne, nous sommes en attente du planning des travaux par le SIC.

Le département de l'Aude se charge de la réfection de l'avenue de la Montagne Noire et l'avenue de la Grappe. Nous communiquerons sur les dates de travaux dès que nous en aurons connaissance.

Arrêt de Bus : Nous sommes en attente de la validation définitive du projet par le département de l'Aude et la Région. Nous proposons de réunir la Commission Aménagement et Cadre de vie dans les prochaines semaines afin de présenter le projet et tenir compte d'éventuelles remarques.

8. Questions diverses

- Mme Jeffredo pose la question de savoir pourquoi les lauriers roses situés sur l'avenue du Languedoc ont-ils été supprimés ?

Les lauriers roses ont bien été coupés mais surtout ils ont été replantés sur l'avenue de l'argent double pour deux raisons : maximiser les emplacements de stationnement mais aussi pour creuser une tranchée pour la création d'une bouche incendie pour assurer la sécurité du nouveau lotissement sur l'avenue du Languedoc.

- M. Raynaud déclare la mise en service de l'aire de camping-car. Mme Jeffredo pose la question de savoir comment aller être distribué les jetons nécessaires au bon fonctionnement de la borne ?

Une réflexion est en cours d'élaboration concernant la distribution des jetons soit via la municipalité soit via les commerçants.

- Mme Jeffredo pose la question de savoir si la plage horaire de fonctionnement de l'éclairage public avait été rallongé ? et si oui y'a-t-il eu concertation ?

Il n'y a pas eu de concertation mais le rallongement de cette plage horaire (de 5H à 00H) a été décidée par Mme la maire pour des raisons de sécurité mais aussi suite à une demande forte des administrés lors de la précédente campagne électorale.



Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h18 .

La Maire,
Joëlle GALIBERT